

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



12 mai 2018

Rebonjour à tous les membres de l'APCLV,

Il y a tellement de changement dans l'air que l'assemblée générale annuelle AGA du 2 mai 2018 n'a pu être complétée, faute de temps. Les propriétaires de 170 terrains se sont présentés et ont participé activement à la réunion, laquelle a été ajournée après plus de 2 heures. L'ajournement de l'AGA a été convenu par tous les membres présents et aura lieu le samedi 2 juin 2018 dans la grande salle communautaire au camping Lac Vert, afin de terminer l'ordre du jour prévu pour l'AGA du 2 mai 2018. Afin de traiter la question du mur de soutènement de la plage, il a aussi été convenu de tenir une assemblée générale spéciale AGS, immédiatement après l'ajournement de l'AGA.

Cette assemblée aura lieu de 10h à 12h et nous vous prions de vous enregistrer dès 9h30. Il n'y aura pas d'entrée et de sortie durant la réunion.

La première heure de l'assemblée conclura l'AGA du 2 mai 2018 et la deuxième heure servira à traiter la question du mur de soutènement de la plage.

Il y aura élection d'un administrateur pour une période de deux ans.

La procuration (pour quiconque ne peut être présent) de l'AGA du 2 mai 2018 et pour l'AGS du 2 juin 2018 est jointe et des copies sont disponibles au bureau de l'APCLV, dans la grande salle communautaire.

Voici donc l'ordre du jour de l'assemblée générale du 2 juin 2018, de 10h à 12h. Grande salle communautaire, Camping Lac Vert, Val-des-Bois, Québec

ORDRE DU JOUR

Activité
1. Reprise de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Retour sur le budget 2018
3. Élection d'un administrateur pour une période de 2 ans
4. Rapport et nouvelles du comité des loisirs.
5. Nouvelles de Camping Lac Vert Inc.
6. Période de questions

7. Présentation relative au mur de soutènement de la plage
8. Levée de l'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE – MUR DE SOUTIEN DE LA PLAGE

Veillez noter que le rapport d'ingénierie et les différents estimés de travail relatifs au mur de soutien seront déposés dans l'espace membres du site web <http://www.campinglacvert.com/membres.asp>, sous l'onglet 'Infrastructures Camping Lac Vert' pour consultation avant la réunion. L'information à consulter est la suivante :

2018 Budget 2018-AGA-V.2.pdf
2017-07 Inspection mur soutien Groupe Legris
2018-04 estimé mur soutien AJB Transport Excavation
2018-04 estimé mur soutien ExcaRénoDT1
2018-04 estimé mur soutien Paysagement du Sommet
2018-04 estimé mur soutien Paysagement du Sommet1

COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CA 2017 RELATIVEMENT AU MUR DE SOUTIEN

Depuis plusieurs années, le mur de la plage se désagrège et la situation qui a poussé les membres du CA à prendre action en 2017 est l'affaissement partiel du mur situé au lot 12.

Le mur de la plage, à partir de la descente près de la glissade jusqu'au lot 12 appartient à l'APCLV et la portion du mur allant du lot 1 au lot 12 appartient aux propriétaires respectifs.

Il est à noter que les soumissions de travail comprennent la réparation de toute la partie du mur appartenant à l'APCLV, de même que le mur des terrains 9, 10, 11 et 12; les montants reliés aux travaux seraient divisés en parts respectives de l'APCLV et des 4 propriétaires riverains. Les propriétaires riverains sont conscients du problème et désirent trouver une solution sécuritaire et abordable.

La situation actuelle du mur est peut-être un vice caché et les procédures d'intervention peuvent être très longues et coûteuses. L'APCLV, de même que les propriétaires impliqués peuvent tenter de s'entendre avec Camping Lac Vert Inc. pour la réparation.

Les soumissions reçues, autour de 100,000\$, indiquent l'installation de nouveaux blocs devant le mur existant. Dans les cas des murs riverains, les nouveaux murs ainsi construits seraient installés en dehors des bornes des terrains et deviendraient donc la propriété de l'APCLV. De plus, il est possible que certains murs soient trop près de la rive et il faudrait demander une autorisation spéciale auprès du Ministère de l'Environnement.

En cas de changement complet des murs, les blocs existants devraient être retirés et les nouveaux blocs installés de façon sécuritaire et selon les normes.

Pour accéder aux murs des riverains, le mur de l'APCLV devrait être défait afin de faire passer la machinerie. Il est donc suggéré de faire tous les travaux en même temps.

Selon la recommandation de l'ingénieur, la portion du mur du lot 12, ou il y a affaissement, devra avoir un plus grand périmètre de sécurité, ce qui diminuera une portion de la plage.

Recommandations mur de soutien de la plage

Les membres du CA 2017 recommandent que le mur soit refait de façon uniforme sur toute sa longueur.

Advenant que les propriétaires riverains décident de refaire leur portion de mur avec le même type de pierres existantes afin de réduire leurs coûts, il faudrait obtenir un rapport d'ingénieur certifiant la sécurité des nouveaux murs.

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

Suite à la démission des deux administrateurs élus en 2017, Christine Beaudoin a été élue membre du CA de l'APCLV pour une période de deux ans.

Félicitations Christine et merci à Jean-Michel St-Amand et Martin Fortin pour votre bon travail!

Veuillez noter qu'il y aura élection d'un administrateur pour une période de deux ans lors de l'assemblée du 2 juin 2018.

NOUVELLE GESTION

En 2018, Richard Marcoux a accepté le poste de gestionnaire du camping. Il est sous contrat avec l'APCLV et les services de gestion seront dorénavant offerts dans un nouveau bureau de l'APCLV dans la grande salle communautaire aux heures suivantes :

Mai 2018

Vendredi de 17h à 20h

Samedi de 10h à 17h

Dimanche de 10h à 16h

PAIEMENT DE FACTURES

Lors de la saison 2018, toutes les factures émises et payables à l'APCLV pourront être payées de différentes façons :

Par chèque, posté à l'adresse suivante :

APCLV

124-B Chemin du Pont de Bois

Val-des-Bois, QC

J0X 3C0

Par chèque, lors des heures d'ouverture au bureau de l'APCLV qui sera aménagé dans la salle communautaire

Par carte de débit ou crédit, lors des heures d'ouverture au bureau de l'APCLV. Étant donné les frais reliés à l'utilisation des appareils de crédit/débit, il y aura des frais supplémentaires de 2% pour chaque transaction.

Il est important de respecter la date limite indiquée sur chaque facture puisque tout retard de paiement entraînera des intérêts de 2% par mois; comme indiqué précédemment, les mauvais payeurs empêchent le bon fonctionnement du budget établi.

NOUVELLE BARRIÈRE ÉLECTRONIQUE À L'ENTRÉE PRINCIPALE

La nouvelle barrière électronique tant attendue sera installée à l'entrée principale en mai 2018 et nous vous ferons part des procédures pour l'obtention et l'utilisation des cartes ainsi que du fonctionnement des barrières sous peu.

LOISIRS, PLAISIR

La réunion générale a été tellement remplie qu'on n'a pas eu le temps de discuter loisirs. Ne vous en faites pas, notre équipe de loisirs nous prépare encore un très bel été avec, entre autres, l'étang de pêche, le Noël des campeurs avec spectacle le 21 juillet, le tournoi de volleyball, l'halloween, un tournoi de poker, du bingo tous les samedis soirs, du cinéma à quelques reprises et des tirages 50/50 à chaque semaine.

Encore une fois, nous vous souhaitons une très belle saison de camping 2017 et nous vous invitons à nous faire part de vos questions et/ou commentaires à l'adresse courriel ca.campinglacvert@gmail.com .

Christine Beaudoin
CA – APCLV

Page suivante: Procuration pour l'AGA/AGS du 2 juin 2018

PROCURATION

pour l'Assemblée Générale Annuelle AGA et l'Assemblée Générale Spéciale AGS

des membres de l'Association des Propriétaires du Camping Lac Vert (APCLV),
ci-après nommée « la Corporation » devant être tenue le 2 mai 2018, et ajournée
au 2 juin 2018.

Je soussigné(e), étant membre de la Corporation, constitue et nomme, par les
présentes

ou à son défaut

mon représentant, pour assister, pour voter et autrement agir pour moi, en mon
nom et à ma place à l'assemblée générale annuelle de la Corporation devant
être tenue le mardi 2 mai 2018 au Campus 3, 196, rue Notre-Dame, Gatineau,
Québec, J8P 0E6, et tout ajournement de celle-ci, soit le samedi 2 juin 2018 à la
salle communautaire du Camping Lac Vert, 124, chemin du Pont-de-Bois, Val-
des-Bois, Québec, J0X 3C0 pour les fins indiquées dans l'avis de convocation ci-
joint pour faire partie intégrante des présentes.

Si des questions autres que celles indiquées dans l'avis de convocation sont
régulièrement soumises à l'assemblée, mon représentant pourra se prononcer
sur ces questions selon son bon jugement.

Donnée et signée à _____

En date du _____

Nom du membre _____

Numéro de lot _____

Signature _____